

Arrêté grand-ducal du 31 juillet 2004 portant attribution des compétences ministérielles au Membres du Gouvernement.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Vu l'article 76 de la Constitution;

Vu l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal, tel qu'il a été modifié par la suite;

Arrêté grand-ducal portant du 31 juillet 2004 portant

- a) reconduction dans leur fonction de Ministre de Monsieur Fernand BODEN, Madame Marie-Josée JACOBS, Monsieur Luc FRIEDEN et Monsieur François BILTGEN ;
- b) nomination de Monsieur Jean ASSELBORN à la fonction de Vice-Premier Ministre et de Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Monsieur Jeannot KRECKE, Monsieur Mars DI BARTOLOMEO, Monsieur Lucien LUX, Monsieur Jean-Marie HALSDORF, Monsieur Claude WISELER et Monsieur Jean-Louis SCHILTZ à la fonction de Ministre ;
- c) nomination de Monsieur Nicolas SCHMIT à la fonction de Ministre délégué ;
- d) nomination de Madame Octavie MODERT à la fonction de Secrétaire d'Etat.

Vu l'arrêté grand-ducal du 31 juillet 2004 portant énumération des Ministères;

Sur le rapport de Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat;

A r r ê t o n s :

Art. 1^{er}.- Les compétences ministérielles sont attribuées comme suit :

Monsieur Jean-Claude JUNCKER : Premier Ministre ; Ministre d'Etat ; Ministre des Finances;

Monsieur Jean ASSELBORN : Vice-Premier Ministre ; Ministre des Affaires Etrangères et de l'Immigration.

Monsieur Fernand BODEN : Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural ; Ministre des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement;

Madame Marie-Josée JACOBS: Ministre de la Famille et de l'Intégration ; Ministre de l'Egalité des Chances ;

Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS : Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle ;

Monsieur Luc FRIEDEN : Ministre de la Justice ; Ministre du Trésor et du Budget ; Ministre de la Défense ;

Monsieur François BILTGEN : Ministre du Travail et de l'Emploi ; Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ; Ministre des Cultes;

Monsieur Jeannot KRECKE : Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur ; Ministre des Sports ;

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO : Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale ;

Monsieur Lucien LUX : Ministre de l'Environnement ; Ministre des Transports ;

Monsieur Jean-Marie HALSDORF : Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;

Monsieur Claude WISELER : Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ; Ministre des Travaux Publics ;

Monsieur Jean-Louis SCHILTZ : Ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire ; Ministre délégué aux Communications ;

Monsieur Nicolas SCHMIT : Ministre délégué aux Affaires Etrangères et à l'Immigration.

Art. 2.- Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sortira ses effets au 31 juillet 2004.

Château de Berg, le 31 juillet 2004
Henri

Le Premier Ministre,
Ministre d'Etat
(s) Jean-Claude JUNCKER